

Thème 1 : Attention aux portables !!!

Situation :

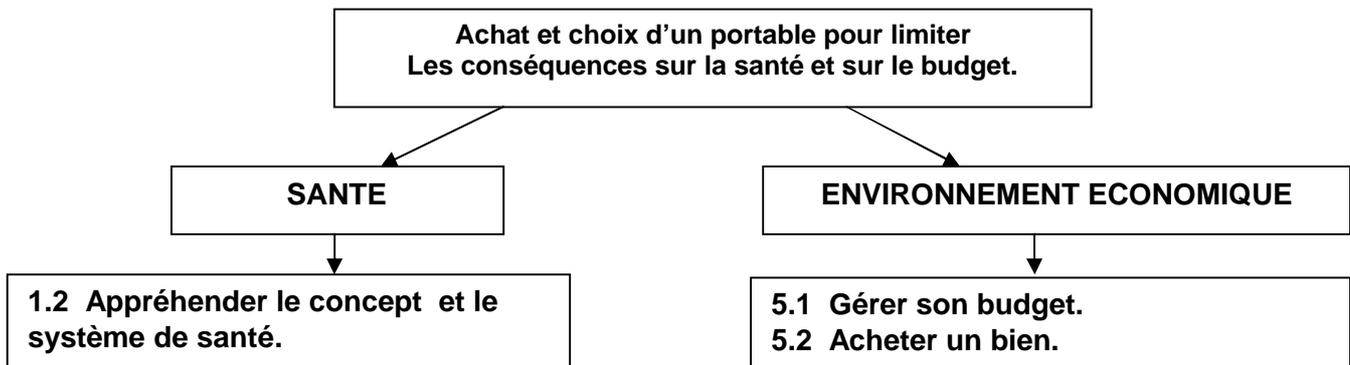


Le développement rapide de l'utilisation des téléphones mobiles et la construction des stations de base ont suscité la crainte que la technologie des téléphones cellulaires puisse avoir des effets néfastes sur la santé, en provoquant notamment cancers, céphalées et perte de mémoire. L'OMS estime qu'en 2002, il y aura **700 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles**. Un usage de la téléphonie mobile le soir avant de se coucher entraîne des troubles du sommeil et à la longue des maux de têtes et des états dépressifs. Ces perturbations conduisent à des changements d'humeur, des troubles de la personnalité, des troubles liés à l'hyperactivité, des symptômes dépressifs, une baisse de la concentration et des facultés d'apprentissage. Le téléphone portable sauve des vies tous les jours. Il n'est pas concevable aujourd'hui de revenir en arrière. En revanche, on peut parfaitement faire en sorte que son utilisation soit la moins dangereuse possible. Voire pas dangereuse du tout. Et j'espère que les constructeurs et les opérateurs vont s'engager à fond dans cette même démarche. Parce que non seulement c'est la démarche la plus juste, mais c'est aussi dans leur intérêt économique.

Interview de David Servan-Schreiber par Alain Roux (le jeudi 19 juin 2008)

Source : <http://www.danger-sante.org/le-danger-des-ondes-des-telephones-portables/>

Modules du programme traités dans cette situation :



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Problématique :

.....

.....

Module 1.1. : Concept de « capital SANTE ».

Objectif général de la séquence : être capable de participer au maintien de son capital santé par l'adoption d'un comportement réfléchi mettant en œuvre la prévention.

Séance 1 : Qu'est ce que la santé et comment la préserver ?

Objectif de la séance :

I. LE CONCEPT DE SANTE :

1. Définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

ACTIVITE 1 : Le concept de santé.

Objectif : être capable de donner la définition de la santé selon l'OMS.

Relier les termes de santé à leur définition.

Bien être mental

Absence de douleurs et de maladies.

Bien être physique

Appartenance à un groupe familial, professionnel ou social avec sentiment de sécurité.

Bien être social

Absence de troubles mentaux.

Source : VSP BEP Delagrave

Définition de la santé selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

.....

2. Les facteurs de bonne santé.

ACTIVITE 2 : Les facteurs de bonne santé.

Objectif : être capable de citer et classer les facteurs de bonne santé.

Classer les comportements liés à la santé cités en classe, dans le tableau ci-dessous.

Aspect PHYSIQUE de la santé	Aspect MENTAL de la santé	Aspect SOCIAL de la santé

3. Les composantes de la santé

ACTIVITE 3 : Les déterminants de la santé.

Objectif : être capable caractériser le concept de santé.

3.1. Classer les composantes de la santé dans le document 1 ci-dessus.

- Conditions de travail.
- Conditions d'habitat.
- Consommation de substances toxiques.
- Cadre de la vie familial et social.
- Hygiène corporelle.
- Héritéité.
- Alimentation.
- Environnement pollué.
- Ressources financières.
- Activité physique.

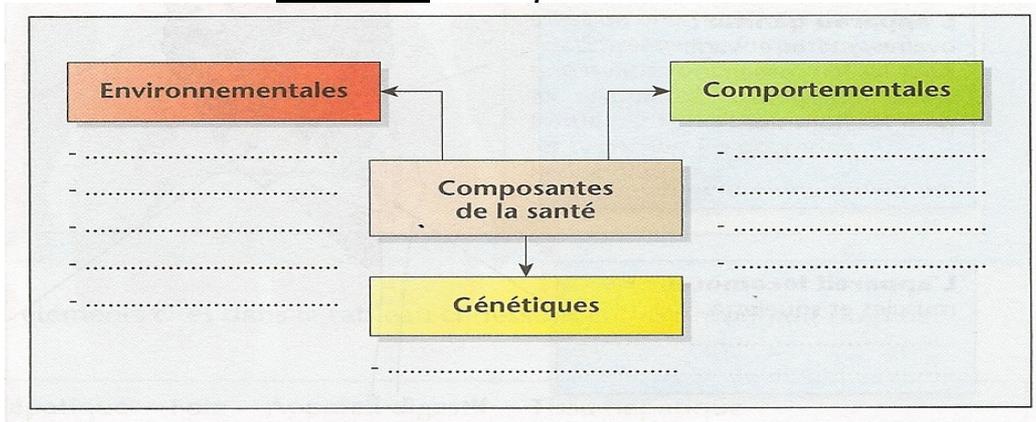
L'état de santé réside en un équilibre entre ces trois composantes.

Exemple : un asthmatique, pour rester en bonne santé, va éviter de fumer et de vivre dans un environnement pollué.

3.2. Justifier cette affirmation en proposant un exemple dans lequel chaque composante de la santé interagit sur les autres.

.....

Document 1 : Les composantes de la santé.



Source : HACHETTE TECHNIQUE – BEP.

II. MALADIES ET PREVENTION :

1. Les causes des maladies.

ACTIVITE 4 : A chaque maladie sa ou ses cause(s).

Objectif : être capable d'identifier les causes de certaines maladies.

Indiquer en face de chaque maladie sa cause possible. Aidez-vous de la liste de causes suivante.

Liste de causes :

- Virus VIH
- Bruit
- Stress et problèmes psychologiques
- Manque de fer
- Fumée de cigarette
- Plomb
- Manque de vitamines D
- Poids soulevés avec une mauvaise technique
- Bacille de Koch
- Pollen, poils (animaux, substances allergènes)
- Rayons UV du soleil
- Excès alimentaire, alcool tabac stress
- Alcool

Maladie	Causes
Cirrhose	
Cancer du poumon	
Saturnisme	
Rachitisme	
Dépression nerveuse	
Lumbago	
Surdit�	
Cancer de la peau	
An�mie	
Infarctus du myocarde	
SIDA	
Asthme	
Tuberculose	

Source : VSP BEP Delagrave

2. Les diff rentes pr ventions en France.

ACTIVITE 5 : Les niveaux de pr vention.

Objectif :  tre capable de d finir la pr vention et chaque niveau de pr vention.

On distingue trois niveaux de pr vention :

La pr vention primaire : Elle est mise en  uvre avant l'apparition de la maladie sous forme de mesures individuelles et collectives.

Exemples de pr vention primaire :

.....

La pr vention secondaire : Elle a pour but de limiter le d veloppement de la maladie.

Exemples de pr vention secondaire :

.....

La pr vention tertiaire : Elle vise   limiter le handicap et    viter la rechute apr s une maladie ou un accident.

Exemples de pr vention tertiaire :

.....

III. LES PLANS « SANTE » :

ACTIVITE 6 : Les plans « santé » des Jeunes.

Objectif : être capable d'énoncer les principales orientations nationales d'un plan de santé.

A partir du document 2, **répondre** aux questions suivantes.

1. Indiquer l'objectif général du plan « santé des jeunes » en le surlignant.

2. Déduire de ce plan « Santé des jeunes » le comportement individuel à privilégier pour être ou rester en bonne santé.

.....

3. Justifier le fait que le plan « Santé des jeunes » n'a pas de date de début et de fin d'application, contrairement à la majorité des plans « Santé ».

.....

4. Citer deux autres plans « Santé » actuels avec leurs dates d'application en effectuant une recherche sur Internet.

-
 -

Document 2 : Le plan « santé des Jeunes ».

Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a présenté ce 27 Février 2008, en conseil des ministres une série de mesures visant à mieux protéger la santé des Jeunes, principalement de 16 à 25 ans, et à répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité.

Ces propositions portent sur :

- **La lutte contre les pratiques addictives** (vente de boissons alcoolisées aux mineurs) ;
- **La promotion des habitudes nutritionnelles plus équilibrées** (publicité, bonnes pratiques autour des caisses des grandes surfaces, restauration scolaire en concertation avec les professionnels) ;
- **La lutte contre l'anorexie** (renforcement de la protection des mannequins, en particulier mineurs).
- **Un programme expérimental de prévention santé en milieu scolaire et universitaire** qui tiendra compte des inégalités territoriales en matière de santé.
- **La promotion du dispositif du numéro vert** « fil santé jeunes » et l'expérimentation de la gratuité à partir de téléphones portables.
- **Le repérage et la prévention de la crise suicidaire**, plus particulièrement chez les jeunes.
- **La promotion d'activités sportives** tant à l'école qu'à l'université.

Source : Extrait de la présentation du plan « Santé des Jeunes ».

CONCLUSION :

.....

JE RETIENS

La définition de l'OMS.

La **santé** est un état complet de bien être physique, mental et social ; cela ne consiste pas seulement en l'absence de maladie.

Les **déterminants de la santé** sont nombreux : ils sont individuels, émotionnels, socio-économiques, culturels, sanitaires, démographiques ou géographiques. En agissant sur certains déterminants, l'homme peut modifier son état de santé.

Un plan de santé

C'est un ensemble d'actions ayant pour but la promotion de la santé. Il est élaboré par l'Etat et mis en œuvre auprès d'une population cible. Il est construit à partir de constats avec des objectifs définis, des actions concertées. Le plan « santé des jeunes » comprend quatre ensembles de mesures qui visent à mieux protéger la santé des jeunes et à répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité.

Les plans « Santé » nationaux.

Pour améliorer la santé des Français, le gouvernement met en place des **plans « Santé » spécifiques** avec des objectifs d'information, de prévention et de soins. Ces plans concernent :

- Des catégories de population : plan « Santé des Jeunes », plan « Bien vieillir » ;
- Certaines maladies : plan « Alzheimer », plan « cancer », plan « pour préserver l'efficacité des antibiotiques »... ;
- Des axes de prévention : plan « contraception », plan « Santé Environnement » ;
- Le fonctionnement des structures de soins : plan « Hôpital 2012 ».

Séance 2 : Le corps humain.

Objectif de la séance :

I. ORGANISATION DU CORPS HUMAIN :

1. Hiérarchisation des éléments du corps humain.

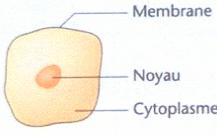
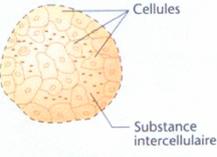
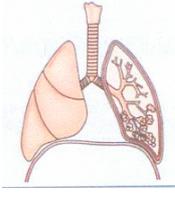
ACTIVITE 1 : De la cellule à l'appareil.

Objectif : être capable d'hiérarchiser les éléments constituant le corps humain.

Replacer dans le tableau ci-dessous les termes suivants :

Liste de termes :

- Organe
- Appareil ou système
- Organisme
- Cellule
- Tissu

Termes	Représentations	Définitions
_____		C'est le plus petit élément qui constitue le corps humain. Ses dimensions s'expriment en microns (1/1 000 mm). Elle n'est pas visible à l'œil nu. On ne peut la voir qu'au microscope.
_____		C'est un ensemble de cellules qui assurent une même fonction. (Les cellules osseuses forment le tissu osseux).
_____		C'est un ensemble de tissus qui assurent une même fonction. Ex : L'oreille est l'organe de l'audition, elle est formée de tissu cartilagineux, osseux, nerveux et sanguin.
_____		C'est un ensemble d'organes qui se complètent pour participer à une même fonction Ex : L'appareil respiratoire est formé par le nez, la trachée, les bronches, les poumons et le diaphragme.
_____		C'est l'ensemble des fonctions de l'organisme qui se complètent.

Source : VSP BEP Hachette Technique

2. Les appareils et systèmes du corps humain.

ACTIVITE 2 : Les appareils et systèmes du corps humain

Objectif : être capable d'identifier les appareils et système du corps humain.

A l'aide de la liste ci-dessous, **reporter** au bon endroit dans le schéma le nom des appareils et systèmes du corps humain. Ne tenez pas compte des organes pour le moment.

Liste des appareils et système du corps humain :

- L'appareil respiratoire
- L'appareil digestif
- Le système immunitaire
- L'appareil urinaire
- L'appareil locomoteur
- L'appareil circulatoire
- Le système endocrinien
- L'appareil génital
- Le système nerveux

The diagram shows a human figure with callouts to various parts of the body. Each callout points to a specific system or organ, and is accompanied by a box for labeling. The boxes contain the following text:

- Top Right:** Le système :
Organes :
-
-
- Top Left:** Le système :
Organes :
-
-
- Middle Right:** L'appareil :
Organes :
-
-
- Middle Left:** L'appareil :
Organes :
-
-
- Bottom Right:** Le système :
Organes :
-
-
- Bottom Left:** L'appareil :
Organes :
-
-
- Bottom Center:** L'appareil :
Organes :
-
-
- Bottom Right (lower):** L'appareil :
Organes :
-
-

Source : VSP BEP Hachette Technique

II. ANATOMIE DU CORPS HUMAIN

1. Les organes du corps humain

ACTIVITE 3 : Les organes de chaque appareil.

Objectif : être capable de citer les organes de chaque appareil.

A partir du schéma de l'activité 2, **replacer** les organes suivants avec le bon appareil.

Liste des organes du corps humain :

- | | | | |
|-------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------|
| - Les poumons | - Les muscles | - L'utérus | - Les os |
| - La moelle épinière | - Le pancréas | - Les testicules et ovaires | |
| - Le cœur | - Les ganglions | - Le cerveau | - Les reins |
| - La vessie | - L'estomac | - Le pénis | - Les bronches |
| - Les globules blancs | - La bouche | - L'intestin grêle | |
| - Les veines et artères | | | |

2. Les rôles des appareils du corps humain

ACTIVITE 4 : Les rôles de chaque appareil du corps humain

Objectif : être capable de citer le rôle de chaque appareil du corps humain.

Relier les appareils du corps humain à leur rôle.

Les différents appareils

Leurs rôles

1. Le système endocrinien

A. Perception et analyse du milieu extérieur et intérieur de l'organisme. Contrôle des mouvements et de l'activité des organes

2. L'appareil respiratoire

B. Réalisation des mouvements

3. L'appareil génital

C. Reproduction de l'être humain

4. L'appareil locomoteur

D. Utilisation de l'oxygène de l'air et rejet du dioxyde de carbone

5. Le système nerveux

E. Production des hormones

6. L'appareil circulatoire

F. Transports des éléments nutritifs, des déchets et des cellules immunitaires de l'organisme

7. Le système immunitaire

G. Lutte contre les agents infectieux

8. L'appareil digestif

H. Filtration des liquides du corps et excrétion des déchets dans les urines

9. L'appareil urinaire

I. Digestion et assimilation des aliments

CONCLUSION :

.....

JE RETIENS

L'organisation du corps humain.

Le corps humain est un ensemble organisé dont l'unité de base est la **cellule**. Des milliards de cellules constituent le corps humain et les cellules identiques s'associent pour former le **tissu** (ex : le tissu sanguin).

Des tissus différents s'associent pour former un **organe** (ex : le poumon).

L'association de plusieurs organes forme un **appareil ou système** (ex : l'appareil respiratoire).

L'ensemble des appareils constituent le **corps humain** commandé par le système nerveux et régulé par le **système endocrinien**.

Les fonctions du corps humain.

Les fonctions de nutrition et de relation sont les fonctions vitales du corps humain, complétées par la fonction de reproduction qui assure la continuité de l'espèce. Afin d'assurer, ces différentes fonctions, les organes sont en interrelation.

Séance 3 : Le système de santé.

Objectif de la séance :

1. Le système de base français :

Activité 1 :

Objectif : être capable d'expliquer le principe du système de santé français.

A l'aide du document 1, **répondre** aux questions suivantes.

1.1. Nommer le principe sur lequel repose l'organisation de la Sécurité Sociale.

.....

1.2. Justifier l'obligation d'être affilié à la Sécurité sociale pour toute personne qui travaille et réside en France, et **préciser** les deux textes législatifs de référence.

.....

1.3. Identifier les charges couvertes ou les prestations versées par la Sécurité sociale en les surlignant.

Document 1 : Le principe de base du système de santé français.

Est-il possible de quitter la Sécurité sociale et de souscrire uniquement une assurance privée ?

Non, la législation française ne le permet pas. Toute personne qui travaille et réside en France est obligatoirement affiliée au régime de Sécurité sociale dont elle relève : régime général des salariés, régimes de non-salariés ou régimes spéciaux (par exemple le régime de la SNCF). Et à ce titre, elle est assujettie aux cotisations de Sécurité sociale correspondantes, à la CSG* et à la CRDS**. Pour améliorer sa protection sociale, chacun peut bénéficier de couvertures complémentaires auprès d'entreprises d'assurance, de mutuelles ou d'institutions de prévoyance. En France, ces couvertures professionnelles ou individuelles complètent la Sécurité sociale; elles ne peuvent s'y substituer. Ceci résulte de notre Constitution qui fixe un droit pour tous à une Sécurité sociale élevée et solidaire.

* CSG : Contribution Sociale Généralisée

**CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

Préambule de 1946 à la Constitution : « Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence. »

Article L111-1 du Code de la Sécurité sociale : L'organisation de la Sécurité sociale est fondée sur le principe de soli-



darité nationale. Elle garantit les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle couvre également les charges de maladie, de maternité, de paternité et les charges de famille pour les membres de la famille résidant sur le territoire français. Elle assure le service des prestations d'assurances sociales, d'accidents du travail et maladies professionnelles, des allocations de vieillesse ainsi que le service des prestations familiales. Cette garantie s'exerce par l'affiliation des intéressés et le rattachement de leurs ayants droit à un (ou plusieurs) régime(s) obligatoire(s).

www.securitesociale.fr

2. Les risques sociaux et leur protection :

Activité 2 :

Objectif : être capable de répertorier les risques sociaux couverts par le système de santé français.

A partir du document 2, **répondre** aux questions suivantes.

2.1. Souligner les objectifs de la protection sociale.

2.2. Complétez le tableau ci-dessous sur les différents risques sociaux évoqués (les classer en trois catégories : risques physiques, risques professionnels et risques économiques).

2.3. Définir la sécurité sociale.

.....

.....

Document 2 : Qu'est ce que la protection sociale ?

• **La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ».** Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.).

• **Elle peut fonctionner selon trois logiques :**

Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenu (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires (comme dans une assurance privée) et sont donc réservées à ceux qui cotisent ;

Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. Elle consiste à assurer un revenu minimum, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Il est versé sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (revenu minimum d'insertion, allocation adulte handicapé) ;

Une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

RISQUES PHYSIQUES	RISQUES PROFESSIONNELS	RISQUES ECONOMIQUES
-	-	-
-	-	
-		
-		
-		

3. Les organismes de protection :

Activité 3 :

Objectif : être capable de différencier les organismes de protection sociale.

A partir du document 3,

3.1. Souligner dans l'organigramme ci-après les trois caisses nationales qui dépendent du régime général de la Sécurité sociale.

3.2. Entourer sur l'organigramme du régime général l'ensemble des caisses qui constituent l'assurance maladie.

Document 3 : L'organisation de la protection sociale.

Branches	SECURITE SOCIALE			UNEDIC
	Maladie (accident de travail et maladie professionnelle)	Famille	Vieillesse	Chômage
Organisme National	CNAM (caisse nationale d'assurance maladie)	CNAF (caisse nationale des allocations familiales)	CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse)	UNEDIC (union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce)
Organisme Local	CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)	CAF (caisse d'allocations familiales)	CRAM (caisse régionale d'assurance maladie)	ASSEDIC (association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce)
Ressources	Cotisations sociales, impôts et taxes (CSG...) versées à l'URSSAF (union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales).			Cotisations assurance chômage
Dépenses	Maladie Maternité Accidents du travail	Allocations familiales liées aux charges de familles	Retraites	Indemnités chômage
Ce que reçoit le citoyen	Prestations en nature et en espèces en cas d'AT ou de MP.	Paiement des prestations familiales (dont allocations familiales).	Paiement des pensions Vieillesse (ou retraites).	Paiement des indemnités de chômage.

3.3. Quelles sont les diverses ressources financières de ces organismes ?

.....

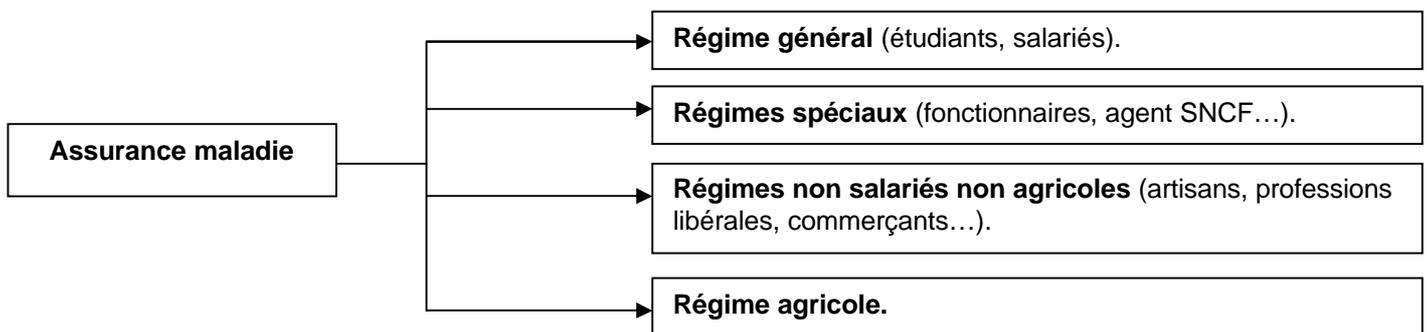
3.4. Cocher la caisse concernée pour chacune des situations.

	CAISSE		
	Assurance maladie	Allocations familiales	Assurance vieillesse
Mathieu a eu un accident du travail.			
Maxime prend sa retraite.			
Yasmina reprend son travail et confie sa fille à une assistante maternelle.			
Lucie a consulté son médecin traitant pour une angine.			
Victor est arrêté depuis deux mois suite à une maladie professionnelle.			
Jeanne perçoit une pension de réversion, suite au décès de son conjoint.			

4. Les régimes d'assurance maladie :

Activité 4 :

Objectif : être capable de différencier les régimes d'assurance maladie.



Indiquez le régime de la sécurité sociale auquel appartiennent les personnes suivantes, à l'aide du schéma ci-dessus.

- **Un ouvrier agricole :**
- **Un restaurateur :**
- **Un étudiant :**
- **Un professeur :**

5. L'affiliation à la Sécurité sociale :

Activité 5 :

Objectif : être capable de repérer les avantages de l'utilisation de la carte vitale pour la Sécurité sociale.

5.1. Surligner dans le document 4, les documents remis au salarié affilié à la Sécurité sociale.

Document 4 : L'affiliation à la Sécurité sociale.

Tout salarié déclaré par son employeur auprès de la CPAM devient assuré social et bénéficie de prestations ainsi que ses ayant droit. Il reçoit une carte vitale ainsi qu'une attestation d'assuré social.

5.2. Indiquer, les informations portées sur la carte vitale et les **relier** au rôle correspondant.

● Contient toutes les informations administratives qui attestent des droits au remboursement par la Sécurité sociale et l'assurance complémentaire, ainsi que les informations du dossier médical personnel.
● Permet d'identifier nominativement chaque assuré.
● Permet de déterminer le temps de validité de la carte.
● Permet de personnaliser la carte pour éviter les fraudes.
● Permet d'identifier informatiquement chaque assuré.

6. Le parcours de soins coordonnés :

Activité 6 :

Objectif : être capable de repérer le principe et les objectifs du parcours de soins coordonnés.

A partir du document 5,

Document 5 : La loi du 13 Août 2004 sur le parcours de soins coordonnés.

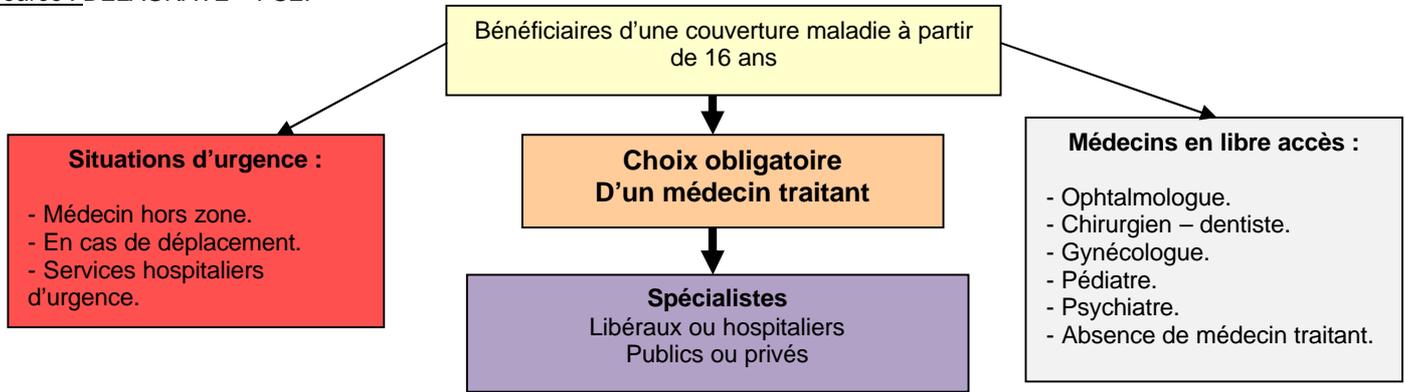
Le médecin référent choisi par le patient coordonne son parcours de soins ; si nécessaire, il dirige celui-ci vers les spécialistes adaptés et lui prescrit les examens utiles.

Le Dossier Médical Personnalisé (DMP) contient les informations médicales nécessaires à la prise en charge du patient ; il a pour but de faciliter la coordination et les échanges entre les professionnels de santé. C'est un dossier électronique, sécurisé et accessible par Internet ; c'est le patient qui donne les droits d'accès des professionnels de santé à son dossier.

Lorsqu'un patient ne respecte pas le parcours de soins coordonnés en se rendant de sa propre initiative chez un spécialiste (sauf gynécologue, psychiatre...), le taux de remboursement de la CPAM est plus faible. Cette mesure a pour but de responsabiliser les patients quant à leur consommation médicale et de contribuer au redressement des comptes de l'assurance maladie.

	Montant remboursé			
	Consultation généraliste à 22 euros		Consultation spécialisée à 25 euros	
	Taux de TM	Montant remboursé	Taux de TM	Montant remboursé
Patient dans le parcours de soins	70 %	15,40 euros	70 %	17,50 euros
Patient hors parcours de soins	50 %	11 euros	50 %	12,50 euros

Source : DELAGRAVE – PSE.



6.1. Définir la notion de parcours de soins coordonnés.

6.2. Surligner les 3 objectifs du parcours de soins coordonnés, énoncés dans la loi du 13 Août 2004.

6.3. Préciser la pénalité supportée par l'assuré qui ne respecte pas le parcours ou ne déclare pas de médecin traitant.

6.4. Indiquer par une croix, pour chaque situation, si le parcours de soins coordonnés est respecté, puis justifier.

Situations	Respect du parcours		Justifications
	OUI	NON	
L'amie de Ninon qui est enceinte, a préféré se faire suivre par un gynécologue.			
Lucie réside à Angers. Elle est actuellement en vacances dans le sud de la France. Elle se fait une plaie au genou et consulte un médecin sur place.			
Jeanne se rend avec son bébé de 6 mois chez son médecin traitant déclaré auprès de la CPAM, pour la visite du sixième mois.			
Ismaël, 17 ans, fait une sortie avec son copain Cyril. Il chute et se fait mal à la cheville. Il consulte le médecin de Cyril car il n'a pas encore choisi de médecin traitant.			

6.5. Indiquer les informations accessibles par :

- La carte vitale :
- Le Dossier Médical Personnalisé (ou DMP) :

6.6. Indiquer pour Cédric qui a consulté un spécialiste hors parcours de soins :

- Combien il a payé sa consultation :
- Combien il sera remboursé :
- Combien il aurait remboursé s'il était resté dans le parcours de soins :

CONCLUSION :

Lorsqu'on fait partie d'un régime de Sécurité Sociale en France, cela donne droit à des prestations qui sont versées pour indemniser les risques que nous avons étudié. Elles sont de diverses natures et s'appliquent dans plusieurs domaines.

JE RETIENS**Le système de protection sociale.**

Il repose sur un **principe de solidarité** nationale assuré par la Sécurité Sociale qui permet aux cotisants et à leurs ayants droits de bénéficier de prestations sociales. Les **risques sociaux** couverts sont les risques suivants : maladie, maternité, famille, invalidité, vieillesse, décès, accident de travail et maladie professionnelle.

La réforme de l'assurance maladie.

Elle doit permettre de **mieux se connaître pour être mieux soigné**, de faire chacun un effort et de **lutter contre les abus et les gaspillages**. Pour cela, le patient choisit un médecin traitant et paie 1 euro à chaque consultation médicale en dehors de son médecin référent. Les arrêts de travail sont davantage contrôlés. La **nouvelle carte vitale** comporte une photographie et les données médicales de la personne en cas d'urgence.

Pour consulter un spécialiste, le patient doit s'adresser à son médecin traitant sauf s'il consulte un ophtalmologiste, un gynécologue, un chirurgien-dentiste, un psychiatre ou les services hospitaliers d'urgence... Il s'agit du **parcours de soins** coordonné.

La Couverture Maladie Universelle (CMU).

La CMU de base est proposée aux personnes qui ne répondent pas aux critères d'ouverture des droits à la Sécurité Sociale et qui résident légalement de façon stable et régulière en France. Une couverture complémentaire santé est allouée aux personnes dont les revenus sont les plus faibles et aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Les prestations sociales.

Elles sont versées sous certaines conditions de situation familiale et de revenus notamment... Leur montant et leur durée de versement varient dans le temps. La gestion des prestations et le suivi des dossiers sont assurés par la Caisse d'Allocations Familiales de chaque département.